

Succession incompréhensible

Par **mijel**, le **23/09/2014** à **22:12**

Bonjour, mon grand-père est décédé en février 2013. Il a deux enfants (ma maman et mon oncle) et était remarié. Lors de la vente de la maison, sa femme a touché la moitié de la vente de la maison, plus 1/4 de la part de ma mère et mon oncle et encore 30% sur ce qui restait sur la part de ma maman et mon oncle. Est-ce normal?

Je vous remercie de prendre ma demande en compte car aux lectures de texte, il semblerai que sa conjointe survivante n'ait droit qu'à la moitié de la valeur du bien.
cordialement

Par **janus2fr**, le **24/09/2014** à **07:57**

Bonjour,

La maison appartenait pour moitié à votre grand-père et sa femme, c'est bien cela ?

Je suppose aussi qu'il y a eu une donation au dernier vivant.

La femme de votre grand-père, après décès de celui-ci, s'est donc retrouvée propriétaire de sa moitié plus ce qui a été prévu dans la donation au dernier vivant, probablement le 1/4 en pleine propriété et les 3/4 en usufruit.